

LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE

ENTRE M _____ ET M _____

	(1)	(1)
NOM		
Prénoms		
Date de naissance ...		
Profession		
Domicile		
N° pièce d'identité ...		
NOM		
Prénoms		
Date de naissance ...		
Profession		
Domicile		
N° pièce d'identité ...		

Nombre de témoins : minimum un par époux, maximum deux par époux.

Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe. Les dames devront indiquer leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse. Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble ; le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

(1) Compléter selon le cas par « ÉPOUX » ou « ÉPOUSE ».